

Tang Fighter Team

ATTESTATION RÈGLES SANITAIRE A RESPECTER

À L'ATTENTION DES LICENCIES

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations de l'association Tang Fighter Team, dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club, titulaires d'une licence fédérale en cours de validité à l'exclusion de toute autre personne.

PAR LA PRÉSENTE :

- Il s'engage à présenter un **pass sanitaire** à jour, à l'entrée de chaque cours.
- A partir du 30 septembre 2021, les enfants de âgées de 12 ans et plus devront présenter un **pass sanitaire** à jour.
- Il s'engage à respecter les obligations édictées par la Fédération Française de Karaté pour aménager la pratique du Baby Karaté / Karaté / Fitness et K-mix MMA, ainsi que les modalités mises en place par l'association Tang Fighter Team pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection l'association T.F.T ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte des salles des fêtes de St Maurice sur Fessard, Thimory et de Vimory, notamment en respectant les gestes barrière.
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports.

Nom et prénom du membre :

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal :

Atteste avoir pris connaissance du Protocole

Date : à

Signature (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs) :

